

ANNEXE I.

DEROUIN GERALD

1 RUE DE BELLEVUE

72150 SAINT PIERRE DU LOROUE

02.43.44.28.43

06.72.81.53.68

geraldderouin@yahoo.fr

Championnat Individuel 1^{ere} série

Saison 2018-2019

Ligue 93

Finale

Samedi 8 Décembre et Dimanche 9 Décembre 2019

Salle des fêtes

72310 PRECIGNE

Accueil des joueurs : 12h30

Première séance :

Mise en place à 13h00, début des pénalités de retard à 13h15 (0,5% par tranche de 5 minutes) Scratché à 13h30

Deuxième séance :

Mise en place à 20h30, début des pénalités de retard à 20h45(0.5% par tranche de 5 minutes)scratché à 21h

Troisième séance :

Mise en place à 13h00, début des pénalités de retard à 13h15(0.5% par tranche de 5 minutes) scratché à 13h30

Règlement :

Arbitre :POUZADOUX Isabelle

Finale obligatoire en 2 séances ou 3 séances si première séance éliminatoire

2 séances à X joueurs suivant le nombre d'inscrits à la date de clôture des inscriptions (le champion sortant et les joueurs les mieux classés seront éventuellement dispensés de 1 ère séance).

La 2^{ème} séance sera identique à la 1^{ère} avec un coefficient de 1s'il y a des éliminés

La 3^{ème} séance sera à 16 joueurs si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4 avec un coefficient de 1.1

Si le nombre d'inscrits est un multiple de 4 le classement se fera au cumul des 2 séances sans coefficient

Si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4 le classement sera établi sur la 2^{ème} et 3^{ème} séance.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions et du code d'arbitrage de la F.F.T

Le directeur d'épreuve et l'arbitre se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ce règlement qu'il jugerait utiles pour permettre un bon déroulement de l'épreuve en accords avec le règlement des compétitions.

Inscription pour le 16 novembre au plus tard :

Auprès de Alain NAVEL 06.07.13.44.36

Patrick LEDUC 06.32.45.11.16

Claude LE ROUX 06.64.39.85.86

Gérald DEROUIN 06.72.81.53.68

Toutes inscriptions reçues au-delà de cette date ne sera prise en compte que pour le bon déroulement de l'épreuve ces dernières seront consultables sur le site du comité Sarthe Mayenne.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Attribution de PP												
Série 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	9	7	5	4	3	2	2	1	1
20	21	17	14	10	7	5	4	3	2	2	1	1
24	22	18	15	10	7	5	4	3	2	2	1	1
28	23	19	15	11	8	6	4	3	2	2	1	1
32	24	20	16	11	8	6	4	3	2	2	1	1
36	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
40	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
44	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
48	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1
52	25	20	16	12	8	6	4	3	2	2	1	1

L'attribution des PP sera suivant le tableau

L'indice PCN est de 1.5 à la 1^{ère} séance si éliminée ou de 1.8 puis de 1.8 à la séance suivante.

A l'issue des 2 ou 3 séances les 7 premiers au classement seront qualifiés pour le championnat de France d'Argeles du 29 mai au 02 juin 2019.

Informations complémentaires

Les joueurs seront placés à la 1^{ère} séance au tirage au sort sauf le champion en titre qui sera N1 puis au classement les séances suivantes.

C'est le joueur Nord qui est responsable de la feuille de marque, les 3 autres joueurs doivent vérifier l'exactitude des inscriptions.

Les mains de preneur seront faites par l'arbitre la défense et le chien distribués par le preneur

Les téléphones et appareils multimédias sont interdits en cas d'utilisation pendant le championnat une pénalité de 5% sera appliquée